
Renvoi au comité d'instruction publique des adresses de la municipalité de Carcassonne (Aude) et de la société populaire de Jussey (Haute-Savoie) qui envoient les détails des fêtes républicaines, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique des adresses de la municipalité de Carcassonne (Aude) et de la société populaire de Jussey (Haute-Savoie) qui envoient les détails des fêtes républicaines, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 233;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23800_t1_0233_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[Au quartier g^{al} de Belle-Isle-en-Mer, 21 prair. II. Au présid. de la Conv.] (1)

« Citoyen président,

Lorsque la Convention nationale, en proclamant l'existence d'un estre Supresme et le principe consolateur de l'immortalité de l'asme, a terminé en un instant les querelles les plus dangereuses, celles qui résultent de la diversité des opinions religieuses, elle a communiqué au peuple françois ce dernier degré d'énergie qui doit entraîner la chute de tous les tyrans : à sa voix tous les amis sincères de la Révolution se sont attachés à cette maxime incontestable — que sans la conviction intime de cette immortalité —, il ne peut exister de vertus, sans vertus de mœurs, et sans mœurs, de gouvernement républicain.

Sous ce rapport, au jour fixé pour la fête qui devoit avoir lieu en l'honneur de l'être Supresme, tous les militaires composants la garnison de Belle-Isle-en-mer se sont empressés de donner le témoignage le plus éclatant de leur adhésion à votre croyance philosophique.

A l'heure indiquée un cortège nombreux composé d'un corps-de-troupes armé, suivi de groupes de jeunes filles, de mères de famille, des corps constitués, des officiers de l'état-major, enfin de tous les militaires et matelots de Belle isle, s'est rendu au son des instruments, à l'autel simple élevé à la liberté, l'égalité et la fraternité; ces droits (*sic*) divinités avec leurs attributs, accompagnées de leurs génies marchaient au centre; sur la route 2 orateurs ont traité ces 2 matières interessantes : la reconnaissance que l'on doit à l'Eternel pour les bienfaits dont il nous comble chaque jour, les avantages de l'océan; un 3^e, à l'autel autour duquel le cortège s'est rangé, a développé les grands principes de l'immortalité de l'asme. Cette fête s'est terminée par des hymnes patriotiques et par le serment de mourir plutôt que de composer avec les tyrans; la garnison de Belle-Isle-en-mer ne fesoit qu'émettre le vœu que son bouillant courage avoit gravé depuis longtems dans son cœur.

Viennent maintenant les féroces insulaires, ils trouveront devant Belle-Isle la punition de tous les forfaits dont leur infâme ministre s'est rendu coupable depuis les commencements de la révolution française. S. et F. »

TURREAU.

7

La municipalité de Carcassonne (2), la société populaire de Jussey, département de la Haute-Saône, témoignent la joie qu'elles ont ressentie à la nouvelle de la victoire de Fleurus : elles envoient le détail des fêtes célébrées en réjouissance de ce triomphe des républicains sur les esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

(1) C 308, pl. 1187, p. 9; *M.U.*, XLI, 474 et XLII, 73-74; *J. Sablier*, n° 1443; *J. Fr.*, n° 661; *Débats*, n° 670.

(2) Aude.

(3) *P.V.*, XLI, 302. B^m, 3 therm.; *M.U.*, XLII, 119.

a

[Carcassonne, s.d.] (1).

« Représentans du Peuple

Menin et Courtray au pouvoir de nos freres du nord, Le mont St Bernard Escaladé, et occupé par les défenseurs de la Liberté, Le Redoutable fort Saorgio pris d'assaut, Oneille nous ouvrant Ses portes, L'armée des pyrennées orientales longtems malheureuse, se couvrant aujourd'huy de gloire et d'honneur, tout conspiroit a penetrer nos cœurs de la plus vive allegresse, et d'accord avec tous nos concitoyens nous déliberames de la manifester dans une fete en l'honneur des victoires qui fut fixée au 28 floreal, elle était consacrée à la célébration de trop grands évenemens pour ne pas sortir de la ligne des fêtes ordinaires. un peuple libre toujours livré a L'enthousiasme de La Liberté ne doit point s'en tenir aux fetes Periodiques, il en est d'autres qui doivent naitre avec les évenemens, et conserver ce caractere d'irregularité qui convient si bien aux mouvemens de L'ame; Le 27 au Soir, une décharge d'artillerie à annoncé au peuple que le jour du Lendemain etait fixé pour la célébration de ses succès et de son Bonheur : au point du jour trois coups de Canons en Rappelant le bruit des combats ont arraché les citoyens au sommeil pour ouvrir leurs ames au plaisir et à la joye; le Soleil dès Son Lever s'est montré jaloux d'embellir par ses Rayons, une ceremonie aussi auguste, Le Representans du peuple chaudron Rousseau avait pris avec la Commune L'engagement d'y assister, le Canon a annoncé Son arrivée, et le Commencement de la fête, Les autorités constituées précédées par une musique guerriere et entourée du peuple Se Sont rendus chés Le Representant quelles ont conduit Sur le Boulevard ou devait Passer Le Cortège qui a défilé devant Lui dans L'ordre Suivant.

Les pièces d'artillerie, les Caissons, avec leurs Canoniers.

un corps de Cavallerie avec trompette.

La musique champêtre Suivie d'un groupe des citoyens de la Campagne portant les instrumens de Labourage et du jardinage avec ces inscriptions.

Nos travaux sont utiles

Nos mœurs sont Simples

on trouve chez nous Le Bonheur.

Trois charruës d'agriculture ornées de feuillage et attelées de bœufs conduites par deux enfants et un Laboureur a cheveux blancs.

Deux femmes d'une haute taille portant dans leurs mains des gerbes de pois, des feuilles de Pampre, et autres productions du Primptems

Les Citoyens employés aux ateliers militaires portant des inscriptions qui désignoient les travaux de chaque atelier.

L'atelier de Salpêtre portant le Salpêtre Sur un Brancard decoré en feuillage, entrelassé avec des Rubans tricolor, et cette inscription

Nous trouvons dans la terre la foudre qui doit porter la terreur et la mort dans les rangs Ennemis.

L'atelier de Voitures pour les defenseurs Blesés ou malades.

L'atelier de L'habillement

(1) F¹⁷ 1010^D, pl. 2, 3864.